

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de CHARS  
Séance du 5 Avril 2023  
09-2023

**OBJET : Bibliothèque Municipale : Subvention de fonctionnement –  
Conseil Départemental  
Appel à projet lecture publique 2023**

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 30 mars 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 heures 00, sous la présidence de Evelyne BOSSU, Maire.

**Présents : 15**

Evelyne BOSSU, Maire	Xavier BACHELET	Carole BOUILLONNEC
Nicolas BELANGÉ	Nicolas Prioux	Caroline BOURG
Patricia CHAILLOU-LEPAREUR	Gérard GENNISSON	Vincent DELCHOQUE
Ariane MARTIN	Sébastien RAVOISIER	Pierre-Antoine DHUICQ
Sylviane LEPAPE	Jean-Pierre BAZIN	Sheila DEPUILLE

**Absents et procuration : 04**

Agnès AGLAVE-LUCAS	Pouvoir à	Nicolas BELANGÉ
Nathalie GROM	Pouvoir à	Jean-Pierre BAZIN
Sandrine LHORSET	Pouvoir à	Ariane MARTIN
Philippe CHAUVET	Excusé	

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Patricia CHAILLOU-LEPAREUR est désignée pour remplir cette fonction.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire de la Commune de Chars,

**Considérant** l'avis favorable en commission des finances du 27 mars 2023,

**PRESENTE** les différents projets comme suit :

Désignation	montant	Sub Départ 50%	Charge commune 50%
<b>8A) Aide courante :</b>			
Livres, disques	2 200 €	1 100 €	1 100 € achats livres
<b>8B) Nouvelle offre :</b>			
Animations/œuvre	300 €	150 €	150 € cuisine, plantes, recyclage
<b>Nouveau projet :</b>			
Communication	300 €	150 €	150 € lecture vers autres arts
<b>Soit un Total de</b>	<b>2 800 €</b>	<b>1 400 €</b>	<b>1 400 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

**APPROUVE** le dossier et les thèmes tels que présentés,

**AUTORISE** Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de la demande,

**CHARGE** Mme le Maire de solliciter les subventions afférentes.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Chars, le 05 Avril 2023

Evelyne BOSSU,

Maire

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le.....

Et de la publication, le .....

